



Direction Générale Ressources
Département Ressources Humaines
Service Juridique Ressources Humaines

Décision n°2025_275DEC

Objet : décision d'ester en justice dans le cadre d'un contentieux RH

Décision

La Maire de Nantes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n°2025_10ARR du 1^{er} avril 2025 portant délégations de fonctions et de signature aux élus,

Vu la requête en référé n°2518471 déposée par la Préfecture de la Loire-Atlantique le 22 octobre 2025 devant le tribunal administratif de Nantes sollicitant la suspension de la décision implicite de la Maire de Nantes rejetant la demande d'abrogation de la délibération du 06 décembre 2024 instaurant une autorisation spéciale d'absence en cas de règles douloureuses incapacitantes ou d'endométriose pour les personnes menstruées,

Vu la requête du 21 octobre 2025 de la Préfecture de la Loire-Atlantique devant le tribunal administratif de Nantes sollicitant l'annulation de cette même décision,

Considérant qu'il convient de défendre les intérêts de la ville de Nantes dans ces dossiers devant le tribunal administratif de Nantes,

Décide

Article 1^{er} - De défendre les intérêts de la Ville devant le tribunal administratif dans les affaires susvisées.

Article 2. De confier au cabinet Coudray, sis Parc d'affaires Oberthur, 1 rue Raoul Ponchon, CS 34442 35044 Rennes cedex, la défense et la représentation de la ville de Nantes dans ces deux dossiers.

Article 2 - M. le Directeur Général des Services et Mme le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Transmis en préfecture le :

29 OCT. 2025

Mis en ligne le :

29 OCT. 2025

Nantes, le **29 OCT. 2025**

Pour Madame La Maire,

L'adjointe déléguée,

Aicha BASSAL

Accusé de réception en préfecture
044-214401093-20251029-2025_275DEC-AR
Date de télétransmission : 29/10/2025
Date de réception préfecture : 29/10/2025